



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 15  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le vendredi dix juillet à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
06/07/2020

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. David FRANCO ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Jean-Marie BRU ; M. Raoul de RUS ; Mme Claude HUET et M. Alain JAME.

**Date d'affichage**  
06/07/2020

**Excusés représentés** : M. Jean MARTINEZ (représenté par Mme Marie-Claude ROBERT) ; Mme Dominique GODOT-RAMADE (représentée par M. Christian BAÏSSE) et Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

**Excusée** : Mme Vanessa LAGARDE

Marie-Claude ROBERT a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-71 :** Restauration – choix du fournisseur

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire déléguée Enfance Jeunesse, expose à l'Assemblée que suite à l'arrêt de fourniture de repas, par la société SODEXO, pour la restauration scolaire, du centre de loisirs et du centre d'hébergement, une consultation a été lancée pour la mise en concurrence de quatre prestataires de repas.

Madame Mélanie BOCCALON récapitule les tarifs de fourniture ainsi proposés :

Prestataire	Repas maternelle	Repas élémentaire	Repas adulte	Petit déjeuner
Occitanie Restauration	2,50 € H.T.	2,70 € H.T.	NC	NC
API Restauration	2,80 € H.T.	2,95 € H.T.	3,20 € H.T.	NC
Popote Services	3,90 € H.T.	3,90 € H.T.	NC	NC

Madame Mélanie BOCCALON précise que le 4ème fournisseur, MFR Peyregoux, ne s'est pas positionné pour une raison de planning très chargé. Elle propose de retenir l'offre de la société API restauration qui a le meilleur rapport qualité prix et des disponibilités en adéquation avec les besoins de la Commune. Monsieur le Maire prends ensuite la parole pour inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix du prestataire de repas pour l'année scolaire 2020/2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- DECIDE de retenir l'offre de la société API restauration pour la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, du centre de loisirs et du centre d'hébergement aux tarifs indiqués ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de restauration, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, ainsi que tous les documents s'y reportant.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

